



## Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 4

Date :  
30/11/2017

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO	X		
Magali SZESTAK		X	Mme DASILVA COUTINHO
Olivier GAMINETTE		X	
Gérard ESPINERA		X	
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X arrivé point 2		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur LARROQUE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne – 2018.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1- O.A.P. Egremonts : Convention avec la CAMVS pour les travaux d'assainissement rue des Egremonts.....2
- 2- Parcelle « les Joies » appartenant à l'Etat : suite à la délibération du 21/02/2017 : modification des conditions d'acquisition .....2
- 3- SMITOM : convention d'apport de déchets.....3
- 4- Règlement des autorisations d'absence pour évènements familiaux des agents communaux.....3
- 5- C.A.M.V.S. : rapport concernant l'évaluation des charges suite au transfert des zones d'activités économiques.....3
- 6- Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne – 2018.....3
- 7- Questions et informations diverses.....4

Rédigé-le: 30 novembre 2017

Par : Georges LARROQUE – élu Secrétaire de séance



## Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 4

Date :  
30/11/2017

### **1- O.A.P. Egremonts : Convention avec la CAMVS pour les travaux d'assainissement rue des Egremonts**

Monsieur LOUBET expose au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux des Orientations d'Aménagement et de Programmation des Egremonts, la Commune a sollicité la CAMVS, compétente en matière d'assainissement, pour une participation financière aidant à la création d'un réseau d'eaux usées dont les travaux sont intégrés dans le marché porté par la commune.

Il informe que les travaux imbriqués forment une opération unique, qu'il est possible de réaliser en maîtrise d'ouvrage unifié via une convention.

Le montant prévisionnel des travaux d'assainissement et du contrôle extérieur COFRAC est estimé à 34 840 € HT, soit 41 808 € TTC.

Monsieur LOUBET donne des informations sur la convention proposée.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CAMVS dans le cadre des OAP des Egremonts, pour les travaux d'assainissement.

### **2- Parcelle « les Joies » appartenant à l'Etat : suite à la délibération du 21/02/2017 : modification des Conditions d'acquisition.**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

- la Direction Générale des Finances Publiques a soumis à la commune de Boissise-la-Bertrand le 5 juillet 2016 une déclaration d'Intention d'Aliéner concernant des terrains appartenant à l'Etat, au lieu-dit « Les Joies ». Il s'agit des parcelles suivantes :
  - Parcelle B 834 d'une contenance de 10 666 m<sup>2</sup>
  - Parcelle B 835 d'une contenance de 121 733 m<sup>2</sup>, bâtie sur 1039 m<sup>2</sup>
- Après négociation, la Direction Générale des Finances Publiques propose à la commune la parcelle B 835 lieu-dit « les Joies » au prix de 41 000 €, et demande si la commune exerce son droit de priorité prévu aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme.
- Le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 21 février 2017 a décidé d'accepter l'offre de la Direction Générale des Finances Publiques, soit l'acquisition de la parcelle B 835, d'une contenance de 121 733 m<sup>2</sup> dont 1039 m<sup>2</sup> de bâti pour un montant de 41 000 €.

Depuis début novembre 2017, la parcelle B835 est occupée illégalement par des ROMS, ayant déplacé les blocs de béton barrant l'entrée et cassé les murs d'obturation des ouvertures du bâti.

De plus, l'état d'insalubrité des lieux engendre une situation représentant un risque pour la population de la commune en enfreignant les règles sanitaires de protection des forages d'eau de la nappe de Champigny (le forage P1 est mis à l'arrêt pour respecter l'arrêté préfectoral de protection).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renégocier les conditions d'acquisition de cette parcelle B 835, afin de n'envisager cette acquisition qu'une fois les lieux libérés de leurs occupants et le bâti entièrement démoli, gravats enlevés.



## Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 4

Date :  
30/11/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renégocier les conditions d'acquisition de la parcelle B 835, afin de n'envisager cette acquisition qu'une fois les lieux libérés de leurs occupants et le bâti entièrement démoli, gravats enlevés et charge le Maire de procéder à cette renégociation, Il autorise à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

### **3- SMITOM : convention d'apport de déchets**

Monsieur LOUBET informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la lutte contre les incivilités et en particulier les dépôts sauvage de déchets sur le domaine public, la commune de Boissise-la-Bertrand, a la possibilité de solliciter l'aide du SMITOM-LOMBRIC, par convention.

Il propose une convention d'apport de déchets entre le SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais propriétaire des déchèteries, la Société GENERIS exploitant de la déchèterie, et la Commune de Boissise-la-Bertrand, définissant les modalités d'action, de coordination et d'obligations de chacune des parties, avec effet jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette convention et charge le Maire à la signer.

### **4- Règlement des autorisations d'absence pour évènements familiaux des agents communaux.**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, le règlement relatif aux autorisations d'absence pour évènements familiaux adopté par le Comité Technique Paritaire constitué auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne en sa séance du 20 mai 2010 et modifié en séance du 18 janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide d'adopter le règlement relatif aux autorisations d'absence pour évènements familiaux des agents de la Commune.

### **5- C.A.M.V.S. : rapport concernant l'évaluation des charges suite au transfert des zones d'activités économiques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, au titre de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Il précise que le rapport a été adopté par les membres de la CLETC réunis le 27 septembre 2017, et que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le conseil Municipal décide à la majorité et une abstention, d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre du transfert des Zones d'Activités Economiques.

Cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

### **6- Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion – Année 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Il précise que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention unique



## **Compte rendu Conseil Municipal**

Page : 4 de 4

**Date :  
30/11/2017**

pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

### **7- Questions et informations diverses**

- 2 décembre : le CME travaille sur les cartes menu pour le repas des Aînés du 16 décembre et travail sur les cartes de Vœux,
- Le 3 décembre : Concert à l'église,
- 7 décembre à 18 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.**

Le Maire  
Alain BERNHEIM